

À L'OCCASION DU GROUPE DE TRAVAIL DU 27 MAI 2025, LA DIRECTION A PRÉSENTÉ LES AVANCÉES SUR PLUSIEURS PROJETS IMMOBILIERS STRUCTURANTS. ENTRE EXIGENCES LIÉES AU RATIO EN M² PAR RÉSIDENT, OBJECTIFS ÉCOLOGIQUES ET CONTRAINTES BUDGÉTAIRES CROISSANTES, L'IMMOBILIER DEVIENT UNE VARIABLE D'AJUSTEMENT. **LA CFDT ALERTE SUR LES CONSÉQUENCES POUR LES AGENTS ET RAPPELLE SES DEMANDES : DIALOGUE, SÉCURITÉ ET AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL.**

UN PARC IMMOBILIER EN CONSTANTE MUTATION...

La Direction annonce un volume important de chantiers achevés, en cours, ou devant démarrer entre 2024 et 2026. Elle évoque, entre autres, les travaux de façade à la DR de Montpellier, de sécurisation à celle de Caen, des déménagements à celles de Marseille et Saint-Quentin.

Le budget immobilier de 5,01 M€ en 2024, est estimé à 8,60 M€ en 2025.

La CFDT a insisté sur la nécessité d'associer les agents aux projets de réaménagement, de déménagements ou aux travaux en site occupé. Elle évoque la situation de la DR de Strasbourg – récemment fermée pour cause de suspicion de risque d'exposition à l'amiante suite à des travaux en site occupé. Si le cas reste exceptionnel, il montre l'importance d'impliquer les représentants syndicaux des agents dans les instances de dialogue social local.

La Direction prend la situation de Strasbourg au sérieux et mentionne un retour d'expérience à venir, notamment sur les travaux liés à l'amiante également à la DR de Saint-Quentin.

Les différents travaux prennent parfois du retard. La Direction explique que si aucun calendrier fixe n'est donné, c'est en raison des incertitudes liées aux réceptions de travaux. Par exemple, lors de la réception des travaux de Marseille, 900 points ont été relevés comme devant être corrigés avant validation finale.

... ANCRÉ DANS UNE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DE RATIONALISATION DES ESPACES DE TRAVAIL

Depuis la [circulaire du premier ministre du 8 février 2023](#), les règles du jeu ont changé pour l'ensemble des administrations.

Deux objectifs clairs sont désormais fixés :

- sobriété énergétique,
- sobriété immobilière avec une règle unique de 16 m² de « Surface Utile Brute » (SUB) par position de travail, plafonnée à 18.

Ce ratio remplace les anciennes normes en vigueur (SUN, SUB) avant ladite circulaire et s'applique à toutes les surfaces de bureau et ses annexes (hall d'entrée, couloirs, salles partagées, etc.).

Il repose sur une nouvelle définition : la « position de travail » n'est plus un bureau attitré, mais tout espace où un agent peut exercer ses fonctions (open space, salle de réunion, etc.).

Enfin, la notion de résident devient flottante : elle inclut désormais agents, stagiaires, vacataires et prestataires. Un agent en télétravail plus de 2 jours/semaine ne compte plus que pour 0,5 ETP.

Des ratios fragiles, des calculs instables : la CFDT alerte déjà depuis des années sur les risques liés à la densification des espaces de travail (cf « immobilier Insee : densification et performance énergétique »)

COMPTE RENDU
DE GROUPE DE
TRAVAIL FS,
MAI 2025



VOS REPRÉSENTANTS CFDT A CE GROUPE DE TRAVAIL

Prisca BLANCARD,
Secrétaire générale
Stéphane DUPIN,
DR Auvergne-Rhône-Alpes

Valérie Villacres,
Enquêtrice Nouvelle-
Aquitaine



L'Insee protégé jusqu'à ce jour par un contrat budgétaire triennal

L'ensemble des directions de l'Insee reste au-dessus du seuil exigé avec 28 m² par agent en 2022, moyenne qui devrait passer à 25,3 fin 2025, puis 24,6 fin 2026.

Cependant, le contrat budgétaire triennal signé par l'Insee permettait d'assurer le « un poste = un agent »

Le deuxième contrat triennal (2023 - 2025) signé entre l'Insee et la Direction du Budget, qui a structuré les engagements immobiliers récents, arrive aujourd'hui à son terme.

La CFDT a interrogé la Direction sur la trajectoire immobilière post-2025, inquiète de voir remise en cause la politique actuelle du poste individuel.

La Direction discute avec la direction du Budget des possibilités de signature d'un troisième contrat dans lequel l'immobilier resterait un pilier, mais les marges de manœuvre sont limitées.

AMÉNAGEMENT DES ESPACES L'INITIATIVE LAISSÉE AUX ÉQUIPES

La Direction confirme que la règle « un agent = un poste de travail » demeure toujours la norme, tout en précisant que certaines équipes peuvent choisir localement d'autres organisations, comme des open spaces. C'est déjà le cas de certaines équipes qui ont souhaité expérimenter le partage de bureaux.

Le télétravail sur la possibilité de 3 jours par semaine limiterait les marges de manœuvre.

Selon la Direction, le refus d'ouvrir les discussions sur le flex-office ne tient la route que tant que le télétravail reste limité à deux jours par semaine. Aucune garantie n'est assurée au-delà.

La CFDT accepte d'ouvrir les discussions sur les espaces de travail, mais refuse que cela soit utilisé comme excuse pour bloquer un troisième jour de télétravail par semaine.

Elle reste attachée à conserver un poste par agent, mais préfère pouvoir négocier en amont et dans les meilleures conditions, ce qui semble inéluctable au vu des directives gouvernementales.

La Foncière d'État

Un projet gelé mais pas enterré

La création d'une Foncière de l'État, envisagée pour rationaliser le parc immobilier public visait à atteindre l'objectif de réduire de 25 % des surfaces de bureaux occupés. Un pilote devait engager les régions de Normandie et du Grand Est.

Le projet a été censuré par le Conseil constitutionnel en février 2025, notamment pour des raisons de procédure budgétaire inconstitutionnelle.

Cette censure ne signifie cependant pas l'abandon définitif du projet, mais contraint fortement son déploiement et oblige la Direction de l'immobilier de l'État à revoir sa copie.

Affaire à suivre...

CÉFIL UN PROJET DE RELOGEMENT AVEC ACCUEIL TRANSITOIRE

Suite à l'expropriation d'un des centres d'hébergement du Céfil propriété de l'Institut, un ancien internat à 5 minutes de l'établissement a été identifié pour reloger les stagiaires. Ce bâtiment nécessite des travaux d'aménagement. L'Insee est en attente de validation par la Conférence Nationale de l'Immobilier Public le 10 juin.

Un accueil « en mode dégradé » est prévu jusqu'en 2028, avec une compensation financière attendue à l'horizon 2027-2028.

ENVIRONNEMENT LA RÉDUCTION DES SURFACES, LEVIER MAJEUR DU BÉGES

Interrogée sur les impacts environnementaux des choix immobiliers, la Direction confirme que la réduction des surfaces est le principal levier d'amélioration du Bilan des Émissions de Gaz à Effets de Serre (BÉGES).

Moins de surfaces signifie moins de chauffage, moins d'entretien, et donc une réduction directe des émissions. La trajectoire de 28 à 24,6 m² contribue fortement aux objectifs du programme « Bercy Vert ».

La Direction affirme que les autres leviers ne sont pas négligés pour autant, comme la gestion technique des bâtiments ou les réglages énergétiques. L'agence AGILE intervient ou missionne des prestataires pour évaluer les économies possibles par des ajustements ciblés (pour des gains estimés entre 5 et 10 %).

Le BÉGES a fait l'objet d'une réunion de dialogue social le 10 juin.

La CFDT est très attentive à la question de l'écoresponsabilité mais rappelle que la réduction de l'empreinte écologique ne doit pas non plus se faire au détriment de la qualité de vie au travail.

POUR ALLER PLUS LOIN

[Immobilier Insee : entre perspective de Flex office, travaux et amiante](#)

[Focus sur l'immobilier en région : prendre en compte des besoins des agents](#)

[Immobilier Insee : densification et performance énergétique au programme](#)

Prochaines réunions

GT FS du 17 juin : SG- IG : point DROM

GT FS du 09 juillet : DMCSI – DSDS – DSE – DSI : filière dont fiche d'impact – DG 67 : point d'étape